

Annexe 1

DOCUMENTATION DU TRANSPORTEUR

LA DOCUMENTATION À FOURNIR PAR LE TRANSPORTEUR OU PAR L'OPÉRATEUR EFFECTUANT LE TRANSPORT POUR LE COMPTE DU TRANSPORTEUR

a.- Documentation relative au véhicule

- Certificat d'immatriculation du véhicule
- Fiche technique du véhicule
- Autorisation de transport ou carte de transport
- Licence communautaire (pour le transport dans l'UE)

b.- Documentation relative au conducteur

- Permis de conduire
- Certificat d'aptitude professionnelle pour les conducteurs (CAP)
- Carte de conducteur